

Quilly

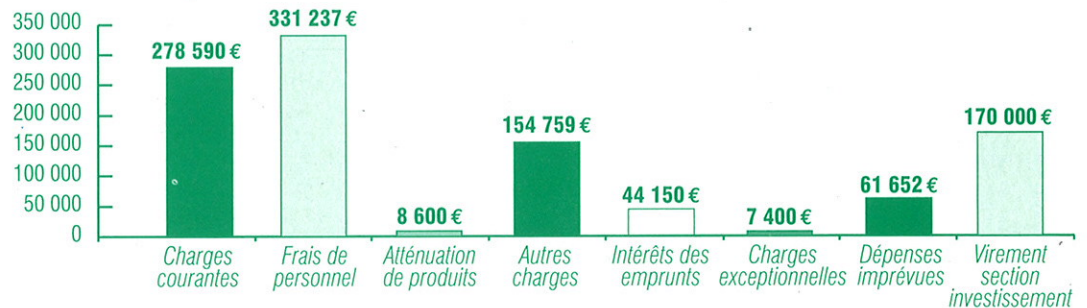
Avril 2012

Sommaire

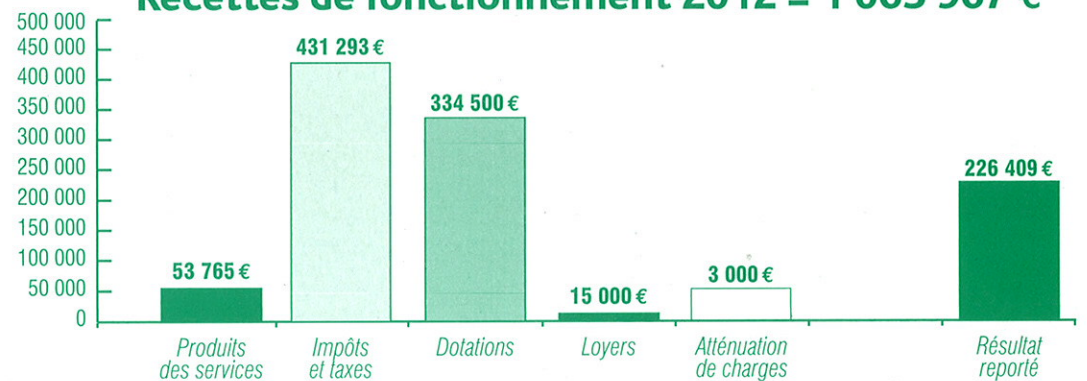
- Budget
- PLU
- Horaires d'été
- Bibliothèque c'est le printemps
- Arrêt de la vente de raticide et souricide
- Comité des fêtes « Quilly en fête »
- Calendrier des fêtes (mai, juin, juillet, août)
- Zone bleue (information sur les disques de stationnement)
- Animation sportive
- FDGDON
- Gendarmerie objets volés
- OPAH (CCLS)
- CCLS - collecte amiante, déchets piquants et coupants
- Syndicat du bassin versant du Brivet

Le Budget prévisionnel 2012

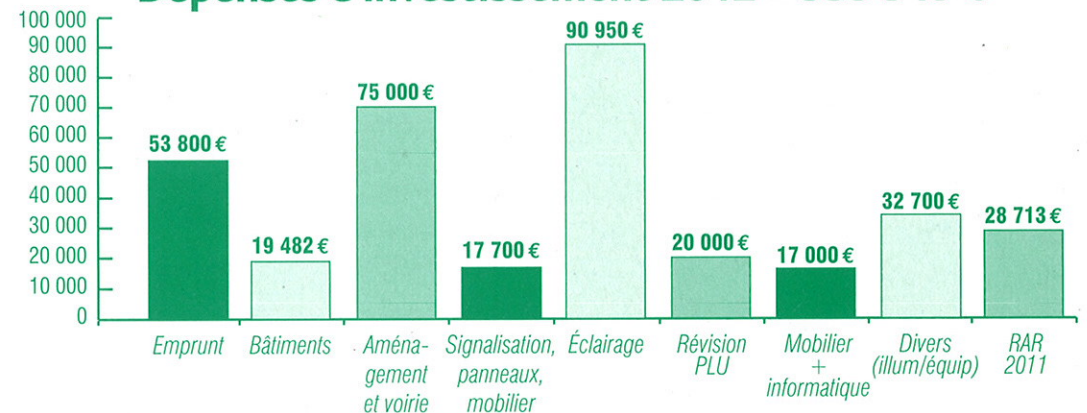
Dépenses de fonctionnement 2012 = 1 063 967 €



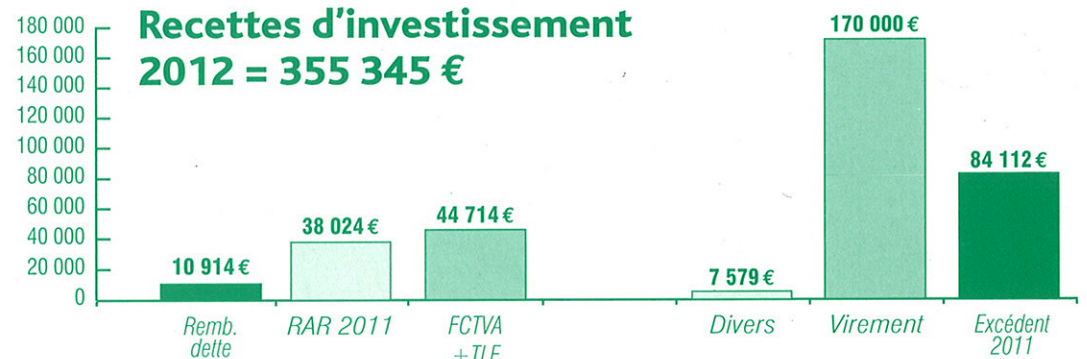
Recettes de fonctionnement 2012 = 1 063 967 €



Dépenses d'investissement 2012 = 355 345 €



Recettes d'investissement 2012 = 355 345 €



Prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme - PLU

Le PLU, approuvé le 25 juin 2008 par le conseil municipal, a été annulé par jugement du tribunal administratif le 10 mai 2011.

Les diverses demandes d'autorisation d'occuper le sol de la commune sont, depuis cette date, régies par le Règlement National d'Urbanisme.

L'intérêt pour la commune est de reconsidérer le contenu du Plan Local d'Urbanisme afin de prendre en compte de nouveaux éléments réglementaires qui viennent bouleverser le projet initial :

- L'inventaire des zones humides
- Les lois Grenelle
- La présence d'un site Natura 2000 obligeant à mener une évaluation environnementale du PLU.

Pour réfléchir sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable; il apparaît nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Lors de la réunion du 19 mars 2012, le conseil municipal a donc décidé :

- 1 - de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal en vue de :
 - Répondre aux besoins en logement de la population et notamment des jeunes qui souhaitent rester ou s'implanter sur le territoire, conformément aux objectifs du PLH,
 - Conforter l'agriculture en pérennisant des espaces à vocation agricole et en améliorant

l'articulation entre les zones agricoles et le milieu urbain.

- Permettre un développement communal respectueux de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau en raison de la présence d'une nappe phréatique.

- Permettre la création de zones d'activités de loisirs.

- Permettre la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

- Préserver les espaces naturels, notamment ceux déjà soumis à des mesures de protection déjà identifiées;

- 2 - de charger la commission municipale d'urbanisme du suivi de l'étude du PLU. Cette commission est composée comme suit :

Michel Tillard (Maire, président), Yves Orain, Pascal Loyer, Jean-Michel Sylvestre, Jean-Marc Plissonneau, Ludovic Orain, Marie-Paule Gattepaille et Valérie Gautier.

- 3 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L 123-7 à L 123-10, R123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques;

- 4 - de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L 123-6 et L 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante : informations par les journaux locaux et le bulletin municipal, affichage en mairie, réunions publiques, tenue d'un registre mis à disposition du public.

Stationnement « zone bleue »

La mise en place de la zone bleue dans la grande rue est effective (cf. : flash info de juin 2011).

Vous pouvez obtenir un disque de stationnement gratuitement auprès de votre assureur automobile ou parfois auprès de certaines banques.

Retrouver vos biens en cas de vol, une solution simple à laquelle chacun peut contribuer

Devant la recrudescence des vols, la Gendarmerie, faute d'informations sur la nature des objets volés, ne peut identifier officiellement les propriétaires et leur rendre leurs biens.

La Gendarmerie Nationale a donc souhaité sensibiliser les propriétaires à l'importance de répertorier leur patrimoine.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.objets.voles.fr. Des plaquettes d'informations sont également disponibles à la Mairie.

Arrêt de la vente de raticide

La vente de raticide et de souricide n'est plus proposée par la Municipalité.

Mairie

Horaires d'été du 2 juillet au 25 août inclus

Lundi au jeudi	de 8 h 30 à 12 h 30
Vendredi	de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
Samedi	Fermée

Accès internet à la bibliothèque

Vous pouvez désormais venir à la bibliothèque consulter gratuitement internet pour vos démarches administratives ou pour vos loisirs

Le mardi et le vendredi	de 16 h 30 à 18 h 30
Le mercredi et le samedi	de 10 h à 12 h

La bibliothèque fête le printemps

Le printemps est arrivé dans votre bibliothèque et s'installe jusqu'au mois de mai.

Venez le découvrir à travers des documents « enfants » et « adultes » sur le jardinage et la poésie.

Vous découvrirez également une décoration printanière réalisée par les bénévoles de la bibliothèque.



Quilly en fête

Le comité des fêtes souhaite vous informer que la date de « Quilly en Fête » a été modifiée. Le samedi 16 juin est donc retenu pour cette journée de jeux (1^{er} jeu à partir de 11 h au terrain de sport). Chaque habitant de la commune peut participer, n'hésitez pas à nous contacter au **02 40 91 87 05**.

Information supplémentaire :

Le samedi 6 octobre prochain, le comité organise « une soirée bretonne », nous recherchons actuellement des groupes de « chants marins » pour accompagner nos crêpes et galettes. Le Comité des fêtes de Quilly.

À vos agendas	MAI	13	Vide-greniers et Marché de printemps	Amicale Laïque
		17	Tournoi de sixte	AS Brivet
		30	Loto	Les Amis de Planté
	JUIN	16	Quilly en Fête	Comité des Fêtes
		23	Fête de l'école	Amicale Laïque
		19	Chorale (salle polyvalente de Notre Dame de Grâce)	École Publique
	JUILLET	1	Kermesse	École Ste-Thérèse
		7	Courses cyclistes	Comité Sportif
	AOÛT	25	Concours de pétanque	Les Boules Dog's

OPAH 2009/2011 de la communauté de communes Loire et Sillon Prolongation des aides aux travaux en 2012

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Loire et Sillon vient d'être prolongée d'une année. Des diagnostics gratuits de votre logement sont proposés, n'hésitez pas à vous renseigner ! Chaque mois le Centre de l'habitat est présent dans votre commune :

Attention les permanences changent

Permanence	9 h 15 - 10 h 30	10 h 45 - 12 h
1 ^{er} vendredi du mois	SAVENAY	LAVAU SUR LOIRE
2 ^e vendredi du mois	CAMPBON	QUILLY
3 ^e vendredi du mois	LA CHAPELLE LAUNAY	PRINQUIAU
4 ^e vendredi du mois	MALVILLE	BOUEE

Pour toutes informations, contacter le Centre de l'Habitat au **02 40 44 99 64**



FDGDON44
LOIRE-ATLANTIQUE

Processionnaire du pin: campagne de lutte 2012

Comme l'an passé, le FDGDON propose une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin.

Le traitement se fera de septembre à décembre (exclusivement biologique et sans danger pour

l'homme, les animaux et l'environnement).

Les inscriptions se font en Mairie jusqu'au 13 juillet 2012.

Une fiche d'information concernant le coût du traitement est disponible en Mairie.

Animation sportive départementale • vacances d'été 2012

Le service Animation Sportive Départementale du Conseil général, en collaboration avec l'Office Intercommunal des Sports du canton de Savenay, propose différents stages sportifs à vos enfants durant l'été.

1. Les stages multisports (pour les enfants nés de 1998 à 2004)

- Du 9 au 13 et du 16 au 20 juillet à Malville et Campbon: rollers / tir à l'arc / volley / cirque / jeux d'adresse + sortie Tépacap
- Du 23 au 27 juillet et du 30 juillet au 3 août à Campbon: rollers / tir à l'arc / athlétisme / course d'orientation / raquettes / sortie Tépacap ou Olympiades

Passage du car dans chaque commune (selon les semaines). **Coût d'un stage : 40€**

2. Les stages Poney à La Ducherais (pour les enfants nés de 2004 à 2001)

- Du 9 au 13 juillet de 14 h à 15 h 30
- Du 20 au 24 août de 14 h à 15 h 30

Transport à la charge des parents.

Coût d'un stage : 55€

3. Stage Activités Physiques de Pleine Nature (jeunes nés en 2000 / 1999 / 1998 / 1997)

- Du 3 au 5 juillet: jet ski et jeux d'adresse à Quilly / natation, tir à l'arc à Cordemais + VTT pour aller à la Portrais (collège Paul Gauguin) / VTT sur le GR3 et accro branches (Tépacap) à Savenay

Transport à la charge des parents.

Coût du stage : 30€ (soutien financier de l'OIS par une réduction du coût et la prise en charge du repas du dernier jour: grillades).

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter les éducateurs sportifs du Conseil général:

- Stéphane MARCHAND 06 86 45 82 53
stephane.marchand@loire-atlantique.fr
- Christine DOUILLARD 06 76 27 97 56
christine.douillard@loire-atlantique.fr

CCLS : dates des collectes de déchets spéciaux 2012

Collecte de déchets piquants / coupants (déchèteries de Savenay et Campbon)

2 ^e trimestre	du 23 au 30 juin inclus
3 ^e trimestre	du 22 au 29 septembre inclus
4 ^e trimestre	du 22 au 29 décembre inclus

Collecte d'amiante (déchèterie de Savenay)

Mai - juin	Du lundi 28 mai au samedi 9 juin inclus.
Juillet - août	Du lundi 23 juillet au samedi 4 août inclus.
Septembre	Du lundi 17 au samedi 29 inclus
Novembre	Du lundi 12 au samedi 24 inclus

Syndicat du bassin versant du Brivet

Le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) est la collectivité compétente pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant Brière-Brivet. Le SBVB intervient sur un territoire de plus de 80 000 ha dont plus de 20 000 ha de zones humides et 500 km de cours d'eau, dont une partie est située sur le territoire de Quilly.

Le SBVB a lancé en 2011 un programme pluriannuel d'actions d'entretien et de restauration des milieux aquatiques approuvé par un arrêté inter-préfectoral (44 et 56). Des travaux de curage en marais ont ainsi pu démarrer en septembre dernier alors que les premiers travaux sur ruisseaux démarreront en mars-avril 2012.

La Commune de Quilly est concernée par 3 ruisseaux:

- Le ruisseau du Bignon, entre Guenrouët et Quilly
- Le ruisseau de Basse-Ville, entre Bouvron, Campbon et Quilly

- Le ruisseau du Moulin Foulon, entre Bouvron et Quilly

Des travaux de gestion de la végétation des berges (élagage, abattage, débroussaillage...) et de diversification du lit mineur (gestion des embâcles, aménagement de clôtures, aménagement d'abreuvoirs...) sont ainsi prévus. Les propriétaires riverains et/ou exploitants sont bien entendu prévenus et associés à la démarche qui consiste à restaurer les fonctionnalités de ces ruisseaux.

Pour plus d'informations:

Guillaume Panhelleux /SBVB
44160 PONT-CHÂTEAU
Tél. : 02 40 45 60 92
smahbb@orange.fr